



## EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 13 février 2024

### Délibération n°2

**Objet :** « Voyages seniors » et « Excursions à la journée » : approbation de la convention à intervenir avec l'ANCV, autorisation de répondre à l'appel à projet de la CARSAT dans le cadre programme "Seniors en vacances", approbation des tarifs et des modifications du règlement intérieur.

#### Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

#### Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M Frédéric DURAND. M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT, M. Henry DUPOIZAT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON

#### Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA.

#### **Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Le Code du Tourisme ;
- Le projet de convention à intervenir avec l'ANCV pour le programme "Seniors en vacances";
- L'appel à projet "Seniors en vacances 2024" de la CARSAT Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de séjours vacances destinés aux retraités autonomes fragilisés.

#### **Considérant**

Le CCAS de Saint-Étienne mène diverses actions à destination des Stéphanois âgés. Dans le cadre des projets développés ayant pour objectif la lutte contre l'isolement et le maintien du lien social, il propose depuis plusieurs années, en partenariat avec l'ANCV, des séjours vacances en pension complète et depuis 2014, des excursions à la journée.

#### **1. Le programme de l'ANCV "Seniors en Vacances"**

Les "Voyages seniors" proposés par le CCAS, s'adressent aux personnes âgées respectant les critères cumulatifs suivants : être âgé de 60 ans ou plus (à la date du départ), être retraité ou sans activité professionnelle, être âgé de 55 ans ou plus en situation de handicap conformément aux critères fixés par l'ANCV, et résider à Saint-Étienne. Le conjoint figurant sur la déclaration fiscale annuelle (marié ou pacsé), quel que soit son âge, bénéficie des mêmes conditions.

L'ANCV communique chaque année la grille de référence qui permet de définir le montant de l'aide financière en fonction des revenus imposables, mentionnés sur l'avis d'imposition 2023 sur les



ressources 2022 et du nombre de parts fiscales.

La grille tarifaire de référence de l'ANCV de l'an dernier est donnée ci-dessous à titre indicatif. Elle s'applique dans l'attente de recevoir la grille de référence pour cette année.

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
<i>Revenu net imposable</i> <b>Personne seule</b>	15991	21380	26768	32157	37545	42934	48322	53711	59099	64488	69876
<b>Couple marié ou pacsé</b>	-	-	30186	35575	40963	46352	51740	57129	62517	67906	73294

## **2. L'appel à projet de la CARSAT Rhône-Alpes "Seniors en vacances 2024"**

La CARSAT considérant que le départ en vacances constitue un enjeu essentiel du "Bien vieillir" propose un appel à projet pour aider au financement de ces séjours. Le montant attribué sous forme de subvention donnant lieu à la signature d'une convention financière ne pourra excéder 50 % du coût du séjour tout en étant plafonné à 2000,00 € / séjour.

Cette année, une nouvelle organisation est mise en place pour simplifier la demande de subvention des porteurs de projets auprès de la Carsat Rhône-Alpes pour l'organisation d'un séjour Seniors en Vacances. Un lien direct entre l'ANCV et la CARSAT permettra aux porteurs de projets de pouvoir bénéficier d'une subvention Carsat sans avoir à déposer un dossier de candidature.

La subvention allouée interviendra directement en déduction de la participation de l'utilisateur.

## **3. Règlement intérieur :**

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Une priorité sera donnée à 25 personnes par voyage, répondant aux critères ANCV, puis aux revenus les plus modestes. Le critère de primo participation n'est plus retenu.

La mise en œuvre de l'assistance est réservée à des situations de santé particulièrement graves : l'assistance n'a pas vocation à se substituer aux moyens de transports pouvant être utilisés en cas de maladies ordinaires.

La gravité de l'état de santé donnant lieu à la mise en œuvre de l'assistance doit être préalablement constatée par un médecin sur place (ou envisagée directement avec la compagnie d'assurance en cas d'absence de médecin ou si le lieu de séjour se trouve isolé de tout établissement médical, ou encore en cas d'urgence).

## **4. Tarifs des séjours 2024 :**

Les tarifs 2024 proposés pour les séjours, les taxes de séjour, les suppléments chambre seule, les transports sont les suivants :

Destination	Munster	St Maxime	Carcans	Ile de Ré	Evian
Période	<i>Du 26 avril au 3 mai 2024</i>	<i>Du 12 au 19 mai 2024</i>	<i>Du 25 mai au 1er juin 2024</i>	<i>Du 15 juin au 22 juin 2024</i>	<i>Du 29 juin au 6 juillet 2024</i>
Tarif hébergement/personne non imposable	259,00 €	259,00 €	259,00 €	259,00 €	259,00 €



Tarif hébergement/personne imposable	461,00 €	461,00 €	461,00 €	461,00 €	461,00 €
Taxe de séjour*	6,09 €	15,12 €	7,35 €	6,16 €	5,25 €
Supplément chambre seule	80,01 €	90,00 €	90,00 €	86,00 €	84,00 €
Tarif transport/personne sans subvention CARSAT	120,00 €	108,00 €	148,50 €	157,00 €	66,00 €
Tarif transport/personne avec subvention CARSAT	60,00 €	53,00 €	73,00€	77,50 €	33,00 €

\*Taxe prévisionnelle de 2024 : la taxe de séjour 2024 n'est pas connue et est susceptible d'être modifiée

### 5. Tarifs des Excursions à la journée 2024 :

Suite à une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la proposition des 5 excursions sur l'année 2024 et des tarifs applicables est la suivante :

Lieu	Tarif plein	Tarif réduit *
La Grotte Chauvet et Le Pont D'Arc	74,00 €	64,00 €
Journée Gourmande Dans La Drôme	59,00 €	49,00 €
Coutellerie Et Découverte De Vichy	60,00 €	50,00 €
Palais Des Bonbons Et Petit Train Des Lavandes	70,50 €	60,50 €
Murs peints de Lyon Bouchon lyonnais et croisière	74,00 €	64,00 €
	<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit *</b>

- L'aide du CCAS pour les personnes non imposables est de 10,00 €.

#### L'Assemblée Délibérante :

- Approuve les termes de la convention à intervenir avec l'ANCV pour la mise en œuvre du programme "Seniors en vacances 2024" et d'autoriser Monsieur le Vice-Président à la signer,
- Autorise Monsieur le Vice-Président à répondre à l'appel à projet de la CARSAT Rhône-Alpes "Seniors en vacances 2024 et, en cas de réponse positive, d'autoriser à signer la convention financière pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de séjours vacances destinés aux retraités autonomes fragilisés et toutes autres correspondances se référant à ce dossier. La Recette sera affectée Chapitre 75, compte 75888 " Autres Produits divers de gestion courante – Autres ",
- Approuve les tarifs 2024 relatifs au programme "Seniors en vacances" dont les recettes seront encaissées au Chapitre 70, compte 70632 "Redevances et droits des



**services à caractère de loisirs",**

- **Approuve les termes du règlement de vente des "Voyages seniors".**
- **Approuve les tarifs relatifs aux excursions 2024 dont les recettes seront encaissées au Chapitre 70, compte 70632 "Redevances et droits des services à caractère de loisirs".**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 1

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT, M. Henry DUPOIZAT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON

- Abstention : Mme Christel PFISTER

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.G.A.S.**

**Frédéric DURAND**